

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA GARDE-ADHÉMAR**
Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 novembre 2025

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès - M. SIMONIN Georges - M. WINAUD-TUMBACH Georges - M. GAMET Jean-François - M. FARJON Jean-Marc - M. MACON François - Mme HERBERT Maria - Mme BESSON-LLORET Véronique

Etaient absent(e)s : Mme COSSIN Sabine - Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIDARES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme BARBET Christine - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Pouvoirs : Mme COSSIN Sabine donne pouvoir à M. GAMET Jean-François M. FABRE Nicolas donne pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François Mme MOINE-DOUMENG Isabelle donne pouvoir à Mme BESSON-LLORET Véronique

Est désigné comme secrétaire de séance : Jean-François GAMET

DÉLIBÉRATION N°2025 - 75 : Marché 2025-01 Rénovation et extension de l'école maternelle communale : Avenant au marché de travaux lot n°3 CHARPENTE – Entreprise SARL AJS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2025-36 du 19 juin 2025 décidant de l'attribution du marché public n°2025-01 relatif au projet de rénovation et d'extension de l'école maternelle communale ;

Vu la proposition financière de l'entreprise SAS DCA, titulaire du lot n°2 GROS ŒUVRE, transmise le 18 juillet 2025 ;

M. Simonin, adjoint, explique qu'une modification des travaux en cours d'exécution a engendré la réception d'un devis de la part de l'entreprise AJS.

Un avenant au marché d'un montant de 0,00 € HT est proposé par l'entreprise SARL AJS. Le marché initial était de 170 684,86 € HT, avec l'approbation de l'avenant n°1, le montant du marché sera inchangé.

En effet, le devis transmis par l'entreprise AJS fait état de ~~la somme de plus-value de~~ un montant égal aux travaux initiaux en moins-value, pour la somme de 4 161,85 € HT.

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant au marché de travaux n°2025-01 pour le lot n°3 CHARPENTE pour un montant de 0,00 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer ledit avenir.
- DIT QUE les crédits sont prévus au budget communal

Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Fait le 24/11/2025

Le Maire,
François LAPLANCHE-SERVIGNE

Le secrétaire de séance,
Jean-François GAMET

